

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° AE650

présenté par

M. Maire, M. Mbaye, Mme Thomas, M. Lénaïck Adam, Mme Ali, Mme Amadou, M. Barbier, M. Cabaré, Mme Cazebonne, Mme Clapot, M. de Rugy, M. Di Pompeo, Mme Genetet, M. Girardin, Mme Givernet, M. Kokouendo, Mme Krimi, M. Laabid, Mme Lakrafi, Mme Le Peih, Mme Leguille-Balloy, Mme Lenne, Mme Liso, M. Maillard, M. Masségli, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Renson, Mme Saint-Paul, Mme Sylla, M. Tan et Mme Tanguy

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À l'alinéa 80, après les mots :

« La mobilité d'étudiants et de scientifiques venant des pays en développement »,

insérer les mots :

« doit être garantie en qualité et en nombre, car elle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'accueil des étudiants étrangers en provenance d'Afrique francophone se heurte à d'importantes difficultés, au-delà de la question du niveau scolaire des candidats. La France n'est plus considérée comme une destination naturelle pour les jeunes de ces pays.

Le rapport d'information de Marion Lenne et de Pascal Brindeau estime que « si le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur français connaît une tendance à la hausse, cette dynamique est aussi une dynamique de décroissance relative par rapport à nos concurrents ». Ainsi la France est passée de la troisième à la quatrième place mondiale en termes d'étudiants accueillis. Cette dynamique s'explique notamment par le manque de visibilité de l'enseignement supérieur français, une procédure d'octroi des visas complexe, lente et coûteuse ou encore la difficulté à trouver un logement et le montant élevé des loyers.

Face à ce constat, le rapport d'information insiste sur la nécessité de maintenir et développer une offre de formation de qualité et tournée vers l'international. Parmi ses propositions, le rapport appelle à une révision à la baisse des frais de visa pour les visas de long séjour pour études, la

généralisation d'un guichet unique, le développement des dispositifs permettant un accès à un premier logement transitoire ou encore une augmentation du nombre de bourses.

C'est à la lumière de ces propositions que cet amendement vise à insister sur l'importance que l'accueil des étudiants des pays en développement, en qualité et en nombre, puisse être au cœur des priorités de notre politique de développement.